Nations Unies A/HRC/52/L.60

Assemblée générale

Distr. limitée
31 mars 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquante-deuxième session
27 février-4 avril 2023
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

Arabie saoudite*, Égypte*, Émirats arabe unis, Iran (République islamique d')*, Iraq*, Nigéria*, Pakistan et Singapour* : amendement au projet de résolution A/HRC/52/L.22/Rev.1

52/… Contribution du Conseil des droits de l'homme au sujet des incidences qu'ont les politiques en matière de drogue sur les droits de l'homme

1. Paragraphe 10

Lire le paragraphe *comme suit* :

10. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme d'établir, en consultation avec les États et d'autres parties intéressées, un rapport sur les enjeux en matière de droits de l'homme de la mobilisation et de la lutte contre le problème mondial de la drogue, conformément aux trois conventions relatives à la drogue, notamment sur les effets préjudiciables de l'abus de drogues sur l'ensemble de la société, et de le lui présenter à sa cinquante-sixième session, également sous une forme accessible ;

2. Paragraphe 11

Supprimer le paragraphe.

3. Paragraphe 12

Lire le paragraphe *comme suit* :

11. *Engage* le Haut-Commissariat et les mécanismes régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme à tenir dûment compte, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des enjeux en matière de droits de l'homme de la mobilisation et de la lutte contre le problème mondial de la drogue.

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

Merci de recycler